

## MAIRIE DE FELINES

### COMPTE-RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 19 décembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 19 décembre 2019 en session ordinaire sous la présidence de Philippe MEYZONET, maire.

#### Étaient présents :

Madame Sandrine RABASTE, Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPPELLE, Stéphane DARLE, Dimitri FOURNERIE, Cédric MARTIN, conseillers.

Absents excusés : Mme Noëlle EYRAUD et M. Jean ARNAUD

Absente : Mme Lætitia TANGHE

Pouvoirs : Mme Noëlle EYRAUD à M. DARLE Stéphane et M. Jean ARNAUD à M. Jean GRANGHON

Secrétaire de séance : Sandrine RABASTE

#### **1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil valide et vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2019.

2) **Désignation du secrétaire de séance :** Madame Sandrine RABASTE

3) **Point budget et finances :**

##### a - Amortissement des subventions d'équipements

Le trésorier demande à la commune d'amortir les subventions d'équipements qui figurent aux comptes 20412, 20413 et 21532 sur une durée de 5 ans.

Au chapitre 042 il ne reste pas assez de budget disponible, Monsieur le Maire propose de réaliser une DM : prise dans le virement à la section de fonctionnement pour approvisionner le compte 2804 en investissement et dans la section virement à la section investissement pour approvisionner le compte 681 en fonctionnement.

Le conseil vote à l'unanimité la DM nécessaire à l'ajustement des comptes.

##### b - Autorisation de mandatement de nouvelles dépenses d'investissement :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité cette décision.

4) **Participation à la mutuelle santé des agents :**

Vu la délibération du 4 décembre 2015 instaurant un contrat collectif à participation facultative pour le personnel de la mairie avec MUTUALIA.

Une participation financière de la commune pour l'année 2020 se fera, comme les années précédentes, à hauteur de 50 % de la cotisation et sera révisable chaque année en fonction de la nouvelle cotisation établie par MUTUALIA pour la garantie VIVA1.

Le conseil vote à l'unanimité cette prise en charge mensuelle et par agent au 1er janvier 2020.

### **5) Chemin de Mortessagne en VC14, précision sur une aliénation**

Vu la délibération 97 du 18 septembre 2019, le conseil précise que les conjoints FERREBOEUF ont cédé gratuitement pour l'aménagement de la voie les parcelles :

ancienne parcelle FERREBOEUF	nouvelle parcelle FERREBOEUF	parcelle acquise par la commune
A 240	A 1323 A 1322	A 1321
A 946	A 1325	A 1324

Le conseil municipal approuve cette précision et vote à l'unanimité.

### **6) Situation sur le personnel :**

Monsieur le Maire rappelle que l'agent titulaire du poste secrétaire de mairie, est employée à 22 heures par semaine. Elle a été en congé maladie et puis en mi-temps thérapeutique. Au 1er décembre 2019, la médecine du travail lui autorise de travailler uniquement 13,12 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de valider la baisse du temps de travail de l'agent, de diminuer le temps du poste en cours et de créer un poste supplémentaire pour compléter le reliquat des 9h. Il indique également qu'avec les dossiers en cours, le poste de secrétariat qui a évolué et le retard pris pendant cette année de maladie, un poste de 9 heures serait trop juste. Il propose donc de créer un poste à mi-temps pour que la totalité des deux postes représentent 30 heures par semaine.

La création de poste passe par la validation de la CCT au CDG qui aura lieu mi-février 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces deux décisions et les vote à l'unanimité.

### **7) Choix du maître d'œuvre pour la traversée de Sembadel-Gare menée avec la Mairie de Sembadel :**

Monsieur le Maire annonce les propositions des 4 entreprises démarchées pour ce projet.

Le conseil après échanges sur les différentes prestations, valide le devis de l'entreprise Faver's TP.

Monsieur le Maire indique alors que le conseil municipal de Sembadel a fait le même choix.

Cette décision est votée à l'unanimité par le conseil.

## **8) Section de Vacheresse : approbation du vote des électeurs de section :**

Monsieur le Maire indique que le vote des électeurs de la section de Vacheresse pour la vente de terrains à Monsieur EYRAUD (2 terrains sectionnaux dont 1 avec droit de passage et une aire de dépôt). Cette section comporte 8 électeurs. Le vote des électeurs a eu lieu le samedi 14 novembre et se sont prononcés positivement.

Après en avoir délibéré et suite à l'avis favorable des électeurs, le conseil approuve à l'unanimité cette vente. Le prix total de vente ainsi que tous les frais annexes seront à la charge de Monsieur EYRAUD. Le conseil charge M ; le Maire d'engager toute la procédure de l'acte de vente.

## **9) Dossier ancien couvent :**

### a- Subvention bois local :

Monsieur le Maire propose que la Mairie demande une subvention Bois local dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien couvent.

Le but de la subvention est de financer des projets de constructions bois, dont le bois est coupé, transformé et posé par des entrepreneurs locaux.

La SPL se charge de préparer le dossier mais il doit être envoyé avant le 31/12/2019, pour étude de la commission en février 2020.

Le conseil vote à l'unanimité cette demande de subvention Bois local et charge Monsieur le Maire de déposer le dossier auprès de la Région AURA dans les délais impartis.

### b- Délibération sur le choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux :

La CAO s'est réunie le mardi 17 décembre 2019. Monsieur le Maire indique au conseil que la commission n'a pas pu statuer, à cause de lots infructueux ou pièces manquantes. Il est proposé de reconsulter les entreprises pour le 20 janvier 2020. Une nouvelle CAO se tiendra par la suite.

Concernant ce projet, un aparté est fait concernant le rescrit fiscal.

Monsieur le Maire précise que la mairie réalise une livraison à soi-même et dans ce cadre il est nécessaire de connaître la situation fiscale au niveau de la TVA, pour savoir à quel taux les entreprises vont pouvoir facturer et si la mairie peut la récupérer en FCTVA. Un dossier a été réalisé et envoyé au Trésorier qui se charge de le transmettre à la DGFIP service rescrit fiscal.

La SPL a proposé un juriste fiscaliste à la Mairie pour l'aider sur cette problématique.

Après divers échanges, il est décidé d'attendre la réponse du service rescrit fiscal de la Trésorerie.

## **5) Association Histoire et Patrimoine A.H.P. : convention**

Monsieur le maire rappelle que cette association a été fondée suite au projet de réhabilitation de l'ancien couvent, avec la chapelle qui sera transformée en salle d'exposition. L'association récupère des objets anciens qui ont un lien avec l'histoire de la commune (dons de particuliers en grande majorité). L'idée est que cette association puisse mettre un fond permanent dans la chapelle et que d'autres expositions puissent avoir lieu en même temps. Elle n'aura pas l'exclusivité de la salle, mais les bénévoles sont prêts à faire des permanences d'ouverture. Une convention est donc nécessaire puisque la Mairie est le responsable du lieu.

Le conseil approuve cette convention et la vote à l'unanimité.

**6) Syndicat des Energies de la Haute Loire : modification statutaire :**

Monsieur le Maire fait lecture de la modification des statuts du syndicat (article 1er qui propose d'intégrer les EPCI et communauté d'agglomération en plus des communes) et de la délibération proposée par le syndicat.

Le conseil approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur annexe 1.

Il prend acte et approuve à l'unanimité l'adhésion au Syndicat des 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre.

**7) Réajustement d'achat de terrain par la commune pour la voirie forestière :**

Dans la délibération 13 du 8 mars 2019 une erreur a été décelée.

M. RICOUX Vincent est propriétaire de la parcelle B 1776 et non 1766 comme noté dans la délibération du 8 mars 2019.

Le conseil valide ce réajustement et vote à l'unanimité

**8) Achat par la commune d'une parcelle au Favet :**

Monsieur le Maire précise au conseil que M. DREVET possède une parcelle en triangle N° A 728 de 45 M<sup>2</sup>, sur laquelle sont installés les containers à poubelle. Pour régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de racheter cette parcelle. Le conseil délibère et vote à l'unanimité ce rachat de parcelle.

**9) École : participation financière demandée pour une sortie scolaire classe verte :**

Le conseil prend connaissance d'une volonté du Directeur de l'école de réaliser une classe verte et d'emmener les enfants en Dordogne, sur le site de Veyrac. Le professeur réalise ces voyages tous les 3 ans, pour que chaque enfant de son cycle parte une fois en voyage scolaire. L'APE de l'école sollicite les deux mairies pour une aide financière en 2020.

Après échanges, le conseil approuve la participation de la commune pour 50 % du montant restant, c'est à dire le montant final après déduction de toutes les aides financières qui auront pu être trouvées. Le conseil vote cette aide financière à l'unanimité.

**10) Collège : subvention association sportive :**

Lors du conseil municipal de septembre dernier, la lettre de demande de subvention de l'association sportive du collège avait été lue. Le conseil souhaitait en savoir plus sur le budget et le nombre d'enfants inscrits de la commune et en totalité. L'association a répondu au courrier en indiquant que le budget est de 700 €, qu'il y a 35 licenciés dont 6 collégiens de Félines.

De façon exceptionnelle et pour soutenir le dynamisme du professeur, le conseil vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle.

**11) Exercice du droit de préférence sur la vente d'un terrain à Faufreyde :**

Monsieur le Maire explique que Mme ROSTHE souhaite vendre son terrain situé à Faufreyde et que le notaire demande si la commune veut exercer son droit de

préférence. Après échanges, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préférence dans cette vente.

## **12) Carte communale :**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière réunion sur le dossier de la carte communale, la DDT a annoncé une mauvaise nouvelle à la commune. Le montant sera à payer pour le défrichement. Le conseil attend le courrier de la DDT pour décider de la suite à donner.

## **13) Questions diverses :**

a- Adhésion au réseau FREDON : le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande d'adhésion.

b - Monsieur le Maire apporte une information venant de l'AMF : les RPI en zone rurale à 3 classes ont comme seuil minimum : 43 enfants pour une fermeture et 50 enfants nécessaires pour l'ouverture du 3ème poste.

c - Suite à la lecture de la lettre du maire de la commune du Teil en Ardèche, le conseil vote à l'unanimité une aide exceptionnelle.

d - Monsieur le Maire explique au conseil que lors de la remise des diplômes du Brevet des collèges qui s'est tenue en novembre dernier, toutes les communes ont récompensé les collégiens ayant réussi, sauf la commune de Félines. Cela a été mis en place par la Mairie de la Chaise -Dieu il y a 3 ans et au départ les collégiens récompensés étaient ceux ayant obtenu la mention très bien.

Après délibération, le conseil approuve la décision pour l'année 2019, la mairie récompensera par contre tous les collégiens ayant obtenu leur diplôme, mais ne souhaite pas le rattrapage des 3 années antérieures.

4 Abstentions - 5 pour

e - Monsieur le Maire lit la lettre de Mme BARD infirmière au conseil. Il rappelle ensuite que la Maison de Santé a été créée à l'initiative des professionnels de santé et de la communauté de Communes à l'époque. C'est un service public qui a eu des financements publics avec de l'argent des contribuables et qu'il est important de faire attention dès lors que des fonds publics sont utilisés. D'autre part cette structure reste fragile par un faible potentiel de praticiens. Il indique aussi que des patients l'ont interpellé à ce sujet parce qu'ils ont été obligés de choisir entre les cabinets infirmiers en ayant subi quelques messages orientés. Cette formule de travail n'est pas admissible notamment dans le monde de la santé.

Malgré un caractère critique de ce dossier le conseil ne souhaite pas faire de réponse à ce courrier considérant qu'il est informatif.

F - Monsieur le Maire annonce que les Vœux de la Communauté d'agglomération auront lieu le 6/01/2020 à 19h30 et à 18h se tiendra une réunion d'information sur le dossier SEAVR pour les conseillers concernés. Il rappelle ensuite que les vœux de la commune seront le 12 janvier à 10h30.

La séance est levée à 1h30.